



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **22 mai 2023**Date d'affichage : **22 mai 2023**

SEANCE DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPÛT, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-78 : **TOURISME - CONVENTION AVEC LE SIEG-TE63
POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ECLAIRAGE PUBLIC
SUR L'AIRE DE CAMPING-CARS DE MARINGUES**

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Dans le cadre de la création d'une aire de camping-cars sur la commune de Maringues, il est nécessaire de conventionner avec le Syndicat Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme pour l'installation d'un système d'éclairage public.

Pour l'aire, il est proposé l'installation de 3 candélabres SunStray Pro Led. Ces candélabres fonctionnent sur batteries chargées le jour à l'énergie solaire, et sont équipés de détecteurs de mouvement pour limiter la pollution lumineuse de nuit.

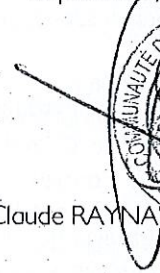
Les travaux sont estimés à 7 900 euros HT et la participation de Plaine Limagne fixée à 3 950,72 euros.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'acter l'installation de candélabres sur l'aire de camping-cars de Maringues ;
- d'autoriser le président à signer la convention avec le syndicat Territoire d'Energie 63 ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le président,


Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05/06/2023

Le président,